



2025/

Procès-verbal **DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **CREMPIGNY BONNEGUETE**

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 10 Procuration : 02	Le 18 février 2025 à 19h30 Le Conseil Municipal de la Commune de CREMPIGNY BONNEGUETE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ZAMPARO Justine, Maire, <u>Date de la convocation</u> : 13/02/2025
<u>Présents</u> : – BUNOZ Mickaël -- CHARVET Claudette -- DELAHAYE Sandrine – LE GUEN Ophélie -- MOINE Jean-Luc-- ROSSAT Mathilde -- SONDARD Joël -- ZAMPARO Justine. <u>Absents excusés</u> : – Mme BOURDON Isabelle (pouvoir donné à Mme ZAMPARO Justine) --Mme GALLARD TORGUE Séverine (pouvoir donné à Mme ROSSAT Mathilde). <u>Absent</u> : LOBRY Sylvain. Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer. Mme ROSSAT Mathilde a été nommée secrétaire de séance.	

OBJET

Séance publique

- Délibération Convention Epicerie Jeanne BURDIN
- Parc de jeux.
- Règlement intérieur de la salle communale (mise à jour).

Questions diverses

- ✓ Enrobage de la Chapelle
- ✓ Bulletin Municipal

Séance privée

Le procès-verbal du 21/01/2025 est accepté par les élus présents.

SEANCE PUBLIQUE

CONVENTION EPICERIE JEANNE BURDIN 2025

Délibération 2025/02/01

Depuis plusieurs années, la commune peut contribuer à l'épicerie sociale Jeanne Burdin. Pour se faire, il faut délibérer et remplir la convention chaque année. Le montant de la contribution s'élève à 0.50 cts par habitant soit 336 habitants pour un montant de 168 € minimum pour l'année 2025.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Mme ZAMPARO Justine, Maire et après en avoir délibéré :



2025/

Pour : 10 voix Contre : 0 Abstention : 0

Décide :

D'accepter la convention pour 2025 et autorise Mme ZAMPARO Justine, Maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières pour la bonne réalisation de cette contribution.

Parc de jeux

Un PowerPoint est présenté aux élus par Mme ROSSAT afin de montrer les différentes structures de jeux proposées ainsi que les différents matériaux de sécurité au sol.

Règlement intérieur de la salle communale

Un échange sur le projet du règlement intérieur de la salle communale est effectué. Il est proposé de ne plus louer la salle communale le 31 décembre et de limiter les locations jusqu'à 2 h du matin.

QUESTIONS DIVERSES

Enrobage à la Chapelle

Un élu signale que l'enrobage qui devait être fait lors des travaux des eaux de Bellefontaine n'a pas été réalisé. Il propose d'y mettre des graviers.

Bulletin Municipal

Il est présenté le bulletin municipal qui va partir pour impression.

Fin de séance : 20h45

Prochaine séance :

SEANCE PRIVEE

Le secrétaire de séance
Mme ROSSAT Mathilde

Mme le Maire,
Mme ZAMPARO Justine,